

COM(2025) 446 final 11845/25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 03 septembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 03 septembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Recommandation de DÉCISION DU CONSEIL concernant l'ouverture de négociations sur la modification de l'accord de 2018 sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc

E 19909

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**